

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD

DELIBERATION N°.6

PROPOSITION DE BAREME DE COTISATIONS 2018/2019

Applicable au lendemain de l'Assemblée Générale 2018 jusqu'à l'Assemblée Générale 2019.
Les cotisations sont dues pour une adhésion annuelle, de date à date pour l'adhésion individuelle et du 1^{er} janvier au 31 décembre pour l'adhésion collective.

**1/ AFFILIATION A LA FEDERATION DES FRANCAS
(ADHESION COLLECTIVE)**

⇒ **STRUCTURES ORGANISANT DES ACTIVITES ENFANCE, ADOLESCENTS ou JEUNES :**

Nouvelle adhésion : 100,00 € / AN (forfait)

Renouvellement : Forfait de base ☞ 100,00 € / AN

+

0,15 € / J.E de 100 à 1000 J.E (minimum 100 J.E)

0,085 € / J.E de 1001 à 2000 J.E

0,075 € / J.E de 2001 à 3000 J.E

0,065 € / J.E de 3001 à 5000 J.E

0,035 € / J.E de 5001 à 10000 J.E

0,025 € / J.E à partir de 10001 J.E

ATTENTION : 1 journée enfant (J.E) = 8 heures

⇒ **STRUCTURES N'ORGANISANT PAS D'ACTIVITES ENFANCE**

Nouvelle adhésion ou renouvellement : 110,00 € / an

Les adhérents reçoivent « Grandir » et « Agrandir »

ADHESION INDIVIDUELLE

18 € / AN

12 € / AN pour les lycéens, les étudiants, minima sociaux (bénéficiaires du RSA, chômeurs...)

Les adhérents individuels reçoivent « Camaraderie »